

Saint André Allas
Compte rendu du Conseil municipal du mardi 18 octobre 2016

Présents: Patrick Salinié , Mylène Galmot , Françoise Brusquand, Régine Bruscard, Solange Lamothe, Patricia Vinette, Dominique Thibart, Joseph Marvaud ,Jean-Michel Delpech , Jean-Jean- Pierre Gauthier. Philippe Depoix, Patrick Manet ,Nicolas Prévost.

Excusée : Carine Audit, procuration à Mylène Galmot.

Gauthier Jean Pierre est désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil est assisté de Tasset Cécile secrétaire de mairie.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

1) SMDE : Adhésion de cinq collectivités

Les communes de Tourtoirac, Saint-Avit Senieur , Pazayac , Coly , Saint Amand de Coly souhaitent rejoindre le SMDE 24 avec le transfert de compétence obligatoire. Le CM donne un avis favorable.

2) Adoption du rapport sur l'eau

Le code des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Après présentation, le contenu de ce rapport est adopté et transmis aux services préfectoraux.

3) Chemin de Buffevent

Suite à une enquête publique concernant les communes de Saint André Allas et de Vézac, la vente d'une section d'un chemin rural est validée.

Ceci concerne la désaffectation et l'aliénation de la moitié d'une section du dit chemin dont la commune est propriétaire. Les frais, droits et honoraires occasionnés restent à la charge de l'acheteur.

4) Chemin de Pezin

Une enquête publique était également nécessaire pour la création d'une nouvelle section de chemin rural à Pezin. Les conclusions du commissaire enquêteur étant validées, cette opération sera traitée devant notaire.

5) Subventions

La Ligue des droits de l'homme a sollicité une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une action précise récemment organisée à l'échelle du sarladais..

A cet effet, il lui est attribué une subvention de 100 €.

En outre, l'Association PIRATE qui est déjà intervenue sur la commune pour s'occuper de la stérilisation des chats errants se voit attribuer une subvention exceptionnelle de 50 €.

6) Local du Bousquet

Une deuxième phase d'aménagement autour des locaux techniques du Bousquet va être entreprise. Il s'avère nécessaire de créer un local ouvert pour le matériel ainsi que pour répondre aux besoins de stockage. La réalisation de cette structure métallique impose la mise en place d'une importante dalle béton. Après examen de quatre devis sollicités auprès d'entreprises locales, le conseil décide de confier la réalisation de cet ensemble à la société Vaunac.

7) Domaine de La Chambre

Une large réflexion a été entreprise sur les orientations futures de ce site dorénavant propriété de la commune. Il s'avère, après consultations, qu'une exploitation agricole ciblée ne s'avère pas viable. Au regard de l'ensemble de ces objectives données, le CM décide la mise en vente de ce lieu. Cette vente fera l'objet des communications adéquates.

8) Divers

Le repas des anciens aura lieu le dimanche 11 décembre prochain.